

Cours de soutien

Bemba dit Bamba TRAORE

Enseignant Chercheur, tél : (00223) 69 - 50-23-20/ 76 - 43-95-33 mël : bbtraoremali@yahoo.fr

Guide du Candidat

Comptabilité-Commerce

Effets de commerce 30 sujets et corrigés

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Adresse :

Bamako, octobre 2023.

Enregistrements comptables des effets de commerce

Opérations	Enregistrements			
	Chez X		Chez Y	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
X adresse une facture à Y (Facture de X)	411	701 et 443	601 et 445	401
X signe un chèque à l'ordre de Y (avis de débit)	401	521	521	411
X reçoit de Y un chèque (avis de crédit)	521	411	401	521
X tire la LC sur Y X reçoit le BO souscrit par Y	412	411	401	402
X accepte la LC tirée par Y X souscrit le BO au profit de Y	401	402	412	411
X souscrit le BO au profit de Y	401	402	412	411
X endosse la LC au profit de Y	401	412	412	411
X encaisse en espèce le BO chez Y X paie le BO de Y chez lui	571 402	412 571	402 571	571 412
X remet à l'enc à la BDM la LC sur Y X reçoit l'Avis de crédit d'enc de la LC sur Y	512 521 631	412 512	Néant 402	Néant 521
L'Avis de Crédit d'encaissement chez le tireur = l'Avis de Débit de Domiciliation échue chez le tiré				
X négocie (vend) la LC sur Y à la BDM X reçoit l'Avis de crédit d'escompte de la LC sur Y	415 521 675	412 565	Néant Néant	Néant Néant
X reçoit l'Avis de Débit de la BDM, domiciliation échue de la LC à la négociation (escomptée)	402	521	565	415
L'Avis de Débit de Domiciliation échue de la LC escomptée chez le tiré = Bonne fin chez le tireur				
X reçoit l'Avis de Débit de la BDM, domiciliation échue de la LC à l'encaissement (encaissée)	402	521	521 631	512
l'Avis de Débit de Domiciliation échue chez le tiré de la LC encaissée = L'A C d'encaiss. chez le tireur				
X reçoit l'Avis de débit de la LC, sur Y, revenue impayée à l'encaissement avec Frais impayé	631 4132	521 512 7078	Néant 402 631	Néant 401
X reçoit l'Avis de débit de la LC sur Y revenue impayée à la négociation (à l'escompte) avec nominal augmentée de fais impayé	565 631 4132	521 415 7078	Néant 402 631	Néant 401

Ce qu'il faut retenir

- 1.- Avis de Crédit d'encais chez le tireur = l'Avis de Débit de Domiciliation échue chez le tiré
- 2.- Avis de Débit de Domiciliation échue chez le tiré de la LC encaissée = L'Avis de Crédit d'encaissement chez le tireur.
- 3.- L'Avis de Débit de Domiciliation échue de la LC escomptée chez le tiré = Bonne fin chez le tireur.

Je m'entraîne

Opérations	Je passe les écritures
J'envoie la Facture à mon client	Je débite 411 ; 4191 ; 673 Je crédite 701 ; 7071 ; 443
Je reçois la Facture de mon fournisseur	Je débite 601 ; 6015 ; 445 Je crédite 401 ; 4091 ; 773
Je signe un chèque à l'ordre de mon fournisseur	Je débite 401 et je crédite 521
Je reçois un chèque de mon client	Je débite 521 et je crédite 411
Je reçois un Avis de Débit de la Banque (rglt fournisseur)	Je débite 401 et je crédite 521
Je reçois un Avis de Crédit de la Banque (rglt client)	Je débite 521 et je crédite 411
Je tire la LC sur X	Je débite 412 et je crédite 411
Je souscris le BO au profit de mon fournisseur	Je débite 401 et je crédite 402
J'accepte la LC tirée par mon fournisseur	Je débite 401 et je crédite 402
Je reçois le BO souscrit par le client	Je débite 412 et je crédite 411
J'endosse la LC au profit de mon fournisseur	Je débite 401 et je crédite 412
Mon client endosse une LC à mon profit	Je débite 412 et je crédite 411
Je remets à l'encaissement à la Banque la LC	Je débite 512 et je crédite 412
Je reçois l'avis de crédit d'encaissement de la LC	Je débite 521 et 631 et je crédite 512
Je négocie la LC à la Banque (remise à l'escompte)	Je débite 415 et je crédite 412
Je reçois l'avis de crédit d'escompte de la LC	Je débite 521 et 675 et je crédite 565
A l'échéance (de la LC négociée) mon client a reçoit l'avis de débit de domiciliation échue	Je débite 565 et je crédite 415 (bonne fin d'escompte)
Je reçois l'avis de débit de domiciliation échue de la LC	Je débite 402 et je crédite 521
J'encaisse le BO, arrivé à l'échéance, en espèce	Je débite 571 et je crédite 412
Je paie le BO, arrivé à l'échéance, en espèce	Je débite 402 et je crédite 571
Je reçois l'avis de débit de domiciliation échue de la LC	Je débite 402 et je crédite 521

Sujet 1 / effets de commerce

Lors de votre stage à la société BEMBUS, on vous confie le dossier suivant :

01-07-N : la société BEMBUS achète à crédit avec le fournisseur COULOU des marchandises d'une valeur de 1 180 000F TTC, échéance 30-09-N (effet accepté et retourné le même jour)

05-07-N : la société BEMBUS vend à crédit à DIALLO, des marchandises pour 2 075 000F TTC payable fin du mois d'août N ;

17-07-N : la société BEMBUS reçoit les trois traites après acceptation du client DIALLO sur qui elle les avait tirées :

- Traite TN°001 de 600 000F échéance : 30-09-N
- Traite TN° 002 de 885 000F échéance : 31-10-N
- Traite TN°003 de 590 000F échéance : 20-08-N

12-08-N : la LC TN°003 est présentée à l'encaissement à la BDM-SA ;

17-08-N : BEMBUS remet la traite TN°001 à l'escompte à la BNDA

17-08-N : la traite TN°002 est endossée à l'ordre du fournisseur CISSE ;

25-08-N ; Réception reçoit l'avis de crédit N°01 relatif à la remise du 17-08-N : taux d'escompte 12%, commission 2% et TAF 17%.

Le 30-08-N : Réception l'avis de crédit N°0A2 relatif à la remise du 12-08-N frais TTC 3 450F

30-09-N : DIALLO reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°001

31-10-N : DIALLO reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°002

Consigne : Passe les écritures chez BEMBUS, TVA 18%, sachant que les règlements ont été effectués par chèque bancaire.

Solution

<p align="center">-----01-07-----</p> <p>601 1 000 000</p> <p>445 180 000</p> <p align="right">402 E à P 1 180 000</p>	<p align="center">-----17-08-----</p> <p>415 600 000</p> <p align="right">412 600 000</p> <p>LC 001 à l'escompte</p>
<p align="center">-----05-07-----</p> <p>411 2 075 000</p> <p align="right">701 1 758 475</p> <p align="right">443 316 525</p>	<p align="center">-----17-08-----</p> <p>401 885 000</p> <p align="right">412 885 000</p> <p>LC 002 endossé</p>
<p align="center">-----17-07-----</p> <p>412 600 000</p> <p align="right">411 600 000</p> <p>Svt LC n°001 tirée</p>	<p align="center">-----25-08-----</p> <p>521 575 664</p> <p>675 24 336</p> <p align="right">565 600 000</p> <p>Avis de crédit d'escompte</p>
<p align="center">-----17-07-----</p> <p>412 885 000</p> <p align="right">411 885 000</p> <p>Svt LC n°002 tirée</p>	<p align="center">-----30-08-----</p> <p>521 586 550</p> <p>6312 3 450</p> <p align="right">512 590 000</p> <p>Svt Avis de crédit d'ecompte</p>
<p align="center">-----17-07-----</p> <p>412 590 000</p> <p align="right">411 590 000</p> <p>Svt LC n°003 tirée</p>	<p align="center">-----30-09-----</p> <p>565 600 000</p> <p align="right">415 600 000</p> <p>Bonne fin d'escompte LC n°001</p>
<p align="center">-----12-08-----</p> <p>512 590 000</p> <p align="right">412 590 000</p> <p>LC 003 à l'encaissement</p>	<p align="center">-----31-10-----</p> <p>Néant</p>

Escompte = 600 000*12*44 / 36 000 = 8 800 commission = 600 000*2% = 12 000

Sujet 2 / effets de commerce

Effets de commerce / **BAC 2023 TSECO Plan A**

Le 01^{er} -10-2022 l'entité « LAH & FILS » adresse des factures à ses clients dont les montants se présentent ainsi qu'il suit :

KOLO	708 000 F TTC	ZARA	325 680 F TTC
NANA	141 600 F TTC	SALE	212 400 F TTC

Au cours du mois d'octobre 2022, l'entité « LAH & FILS » effectue les opérations suivantes :

Le 02-10-2022 : Elle tire deux même échéance 31-12-2022 sur ses clients NANA et SALE en règlement de ses factures du 01^{er} -10-2022.

Le 04-10-2022 : Son client KOLO endosse en son ordre un Billet à Ordre d'un montant de 354 000, échéance 15-10-2022 et pour solder sa dette il adresse à l'entité un chèque bancaire qu'elle encaisse immédiatement.

Le 08-10-2022 : ZARA souscrit un Billet à Ordre BO endossé à son client par KOLO

Le 15-10-2022 : Elle encaisse le Billet à Ordre BO endossé à son client par KOLO

Le 18-10-2022 : Elle remet à l'escompte l'effet tiré sur NANA

Le 25-10-2022 : Sa Banque l'avise qu'elle porte à son compte le montant relatif à la remise du 18-10-2022 déduction faite de 960 F HT de commission (TAF 17%)) d'un escompte de 3362,4 F.

Le 27-10-2022 : Elle remet à l'encaissement l'effet souscrit par ZARA.

Le 28-10-2022 : Elle endosse à l'ordre de son fournisseur KOULAKO l'effet tiré sur SALE et verse pour s'acquitter totalement de sa dette par chèque postal de 87 600 F.

Le 30-10-2022 : Sa Banque l'avise de l'encaissement de la traite remise à ses guichets le 27-10-2022 et lui remet 2418,507 F de commission (dont 351,407 de TAF).

Travail à faire :

Sachant que le taux de la TVA est de 18%, passer les écritures au journal de l'entité « LAH & FILS »

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**
Corrigé / Effets de commerce / juin 2023

Dates				Débit	Crédit
01-10	411.1 411.2 411.3 411.4	701 443	Client KOLO Client NANA Client ZARA Client SALE Vente TVA facturée Svt les factures	708 000 141 600 325 680 212 400	1 176 000 211 680
02-10	412	411.2	Effet à recevoir Client LC n°01 tirée sur NANA au 31-12	141 600	141 600
02-10	412	411.4	Effet à recevoir Client LC n°02 tirée sur SALE au 31-12	212 400	212 400
04-10	412	411.1	Effet à recevoir Client BO endossé par KOLO à notre ordre	354 000	354 000
04-10	521	411	Banque Client Chèque encaissé pour solde de sa dette 708 000 – 354 000 = 354 000	354 000	354 000
08-10	412	411.3	Effet à recevoir Client Effet souscrit par ZARA	325 680	325 680
15-10	571	412	Caisse Effet à recevoir Encaissement du BO	354 000	354 000
18-10	415	412	EENE Effet à recevoir LC sur NANA négociée	141 600	141 600
25-10	521 675	565	Banque EE ECO Avis de crédit d'escompte Agio = 4 322,4 Agio TTC = 5 057,208 Net = 13 6542,792	13 6542,792 5 057,208	141 600
27-10	512	412	Effet à l'encaissement Effet à recevoir BO sur ZARA remis à l'encaissement	325 680	325 680
28-10	401	412	Fournisseur Effet à recevoir LC sur SALE endossé à l'ordre du frs	212 400	212 400
28-10	401	531	Fournisseur Chèque postal LC sur SALE endossé à l'ordre du frs	87 600	87 600
30-10	521 631	512	Banque Frais bancaire Effet à l'encaissement Avis de crédit d'encaissement Commission = 2418,507Net = 209 981,493	209 981,493 2 418,507	212 400

Sujet 3 / effets de commerce

Le 01-03-N, l'entreprise MAIGA a envoyé à son client KONE la facture n°10 marchandises 4 000 000F HT TVA 18%, avance payée 1 720 000F.

Le 02-03-N : KONE règle par chèque bancaire la moitié du net à payer. Le même jour KONE accepte pour l'autre moitié trois lettres de changes :

- LC n°01 : 750 000F, échéance **31-05-N**
- LC n°02 : 500 000 F échéance **31-03-N**
- LC n°03 : à déterminer échéance **30-04-N**

03-03-N : MAIGA endosse la LC n°03 à l'ordre de son fournisseur TRAORE

31-03-N : MAIGA remet la LC n°02 à l'encaissement à la BDM-SA

05-04-N : MAIGA reçoit l'avis de crédit n°02 relatif à l'encaissement de la LC °02 : commission 2% TAF 17%.

11-04-N : MAIGA remet à l'escompte la LC n°01 à la BIM-SA

20-04-N : MAIGA reçoit l'avis de crédit n°01 relatif à la LC n°01 taux d'escompte 12%, commission 2% TAF 17%.

30-04-N : KONE reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°03

31-05-N : KONE reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°01

Consigne : passe les écritures chez MAIGA TVA 18%.

Solution

<p>-----01-03 -----</p> <p>411 3 000 000</p> <p>4191 1 720 000</p> <p> 401 4 000 000</p> <p> 443 720 000</p> <p>Svt facture 10</p>	<p>----- 31-03 -----</p> <p>512 500 000</p> <p> 412 500 000</p> <p>LC 02 à l'encaissement</p>
<p>----- 02 -03 -----</p> <p>521 1 500 000</p> <p> 411 1 500 000</p> <p>Svt règlement</p>	<p>-----05-04-----</p> <p>521 488 300</p> <p>6312 11 700</p> <p> 565 500 000</p> <p>Avis de crédit d'encaissement</p>
<p>----- 02- 03 -----</p> <p>412 750 000</p> <p> 411 750 000</p> <p>LC n°01 tirée</p>	<p>-----11-04-----</p> <p>415 750 000</p> <p> 412 750 000</p> <p>LC 01 à l'escompte</p>
<p>----- 02- 03 -----</p> <p>412 500 000</p> <p> 411 500 000</p> <p>LC n°02 tirée</p>	<p>-----20-04-----</p> <p>521 717 825</p> <p>675 32 175</p> <p> 565 750 000</p> <p>Avis de crédit d'escompte</p>
<p>----- 02- 03 -----</p> <p>412 250 000</p> <p> 411 250 000</p> <p>LC n°03 tirée</p> <p>1 500 000 – 750 000 – 500 000=250 000</p>	<p>----- 30 – 04 -----</p> <p>Néant</p>
<p>----- 03-03 -----</p> <p>401 250 0000</p> <p> 412 250 000</p> <p>LC 03 endossée</p>	<p>----- 31-05 -----</p> <p>565 750 000</p> <p> 415 750 000</p> <p>Bonne fin d'escompte</p>

Escompte = 750 000 x 12 x 50 / 36 000 = 12 500 commission = 750 000x 2% = 15 000

Sujet 4 / effets de commerce

Vous êtes stagiaire à la société « CISSE » le jour de votre stage, on vous remet le dossier « effets » de la société. Durant le dernier trimestre de l'année N, les opérations suivantes ont été réalisées :

01-01-N : tiré la LC 62 de 2 400 000F au 30-11-N sur SAMASSA,

02-10-N : accepté la LC 48 de 1 800 000F au 20-11-N de BAIDY,

04-10-N : reçu la BO 25 de 1 200 000 F au 20-11-N souscrit par ALBERTINE

11-10-N : remise à l'escompte de la LC n°62

14-10-N : reçu l'avis de crédit n°324 relatif à la remise de 11-10-N escompte 12%, commission 5 000F TAF 17%

12-11-N : remise BO 25 à l'encaissement

22-11-N : le BO 25 vous revient impayé, frais d'impayé 3 000F TAF 17%

25-11-N : ALBERTINE règle par chèque bancaire pour solde de tout compte.

30-11-N : SAMASSA reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°62

Consigne :

Enregistre ces opérations dans le journal de la société (CISSE)

Solution

<p>-----01-10 -----</p> <p>412 2 400 000</p> <p> 411 2 400 000</p> <p>Svt LC 62 tirée</p>	<p>----- 12-11 -----</p> <p>512 1 200 000</p> <p> 412 1 200 000</p> <p>BO 25 à l'encaissement</p>
<p>----- 02 -10 -----</p> <p>401 1 800 000</p> <p> 402 1 800 000</p> <p>Svt LC 48 acceptée</p>	<p>-----22-11-----</p> <p>6312 3 510</p> <p> 565 3 510</p> <p>Frais impayé</p>
<p>----- 04- 10 -----</p> <p>412 1 200 000</p> <p> 411 1 200 000</p> <p>BO 25 reçu</p>	<p>----- 22-11-----</p> <p>4312 1 203 510</p> <p> 512 1 200 000</p> <p> 7071 3 510</p> <p>Imputation</p>
<p>----- 11- 10 -----</p> <p>415 2 400 000</p> <p> 411 2 400 000</p> <p>LC n°62 négociée</p>	<p>-----25-11-----</p> <p>521 1 203 510</p> <p> 4312 1 203 510</p> <p>Chèque reçu et encaissé</p>
<p>----- 14- 10 -----</p> <p>521 2 348 286</p> <p>675 51 714</p> <p> 565 2 400 000</p> <p>Avis de crédit d'escompte</p> <p>$E = 2400000 \times 12 \times 49 / 36000 = 39\ 200$</p> <p>$Agio = 39\ 200 + 5\ 000 = 44\ 200$</p> <p>$Net = 2\ 400\ 000 - 51\ 714 = 2\ 348\ 286$</p>	<p>----- 30 - 11 -----</p> <p>565 2 400 000</p> <p> 415 EENE 2 400 000</p> <p>(bonne fin)</p>

Sujet 5 / effets de commerce

L'entité SY a effectué les opérations suivantes :

02-04-N : elle tire la LC 01 sur SY au 31-05-N ; montant 1 400 000F

04-04-N : souscription du BO 02 à l'ordre de KEITA au 14-06-N montant 900 000F

06-04-N : elle tire la LC 02 sur DIA au 30-06-N : 1 500 000F

08-04-N : remise la LC 02 à l'escompte à la BIM-SA

10-04-N : réception de l'Avis de crédit n°02 de la BIM-SA relatif à la remise du

08-04-N ; escompte 12% commission 2 000F TAF 17%.

10-05-N : réception de l'avis de débit 002 de la BIM-SA relatif au BO 02 qui y était domicilié

20-05-N : remise de la LC 01 à l'encaissement à la BDM-SA

02-06-N : réception de l'avis de crédit 001 de la BDM relatif à la remise du 20-05 ; frais TTC 3 450F

17-06-N : réception de l'avis de de débit 002 de la BDM relatif au BO n°02 était domicilié.

30-06-N : Réception de l'avis de débit impayé de la LC n°02 : nominale augmenté de frais TTC 17 550 F

25-07-N : DIA règle par chèque bancaire pour solde de tout compte.

Consigne : Passe toutes les écritures nécessaires étant le comptable de SY

Solution

<p>-----02-04 -----</p> <p>412 1 400 000</p> <p> 411 1 400 000</p> <p>Svt LC 01 tirée</p>	<p>----- 20-05 -----</p> <p>512 1 400 000</p> <p> 412 1 400 000</p> <p>LC 01 à l'encaissement</p>
<p>----- 04 -04 -----</p> <p>401 900 000</p> <p> 402 900 000</p> <p>Svt BO 02 souscrit</p>	<p>-----02-06-----</p> <p>521 1 396 490</p> <p>6312 3 450</p> <p> 512 1 400 000</p> <p>Avis de crédit d'encaissement</p>
<p>----- 06- 04 -----</p> <p>412 1 500 000</p> <p> 411 1 500 000</p> <p>LC 02 tirée</p>	<p>----- 17-06-----</p> <p>402 900 000</p> <p> 512 900 000</p> <p>Avis de débit domiciliation échue</p>
<p>----- 11- 10 -----</p> <p>415 1 500 000</p> <p> 411 1 500 000</p> <p>LC n°02 négociée</p>	<p>-----30-06-----</p> <p>521 1 517 550</p> <p>6312 17 550</p> <p> 521 1 500 000</p> <p>Avis de débit impayé</p>
<p>----- 14- 10 -----</p> <p>521 1 449 105</p> <p>675 50 895</p> <p> 565 1 500 000</p> <p>Avis de crédit d'escompte</p> <p>$E = 1\,500\,000 \times 12\% \times 83 / 36000 = 41\,500$</p> <p>Agio = 41 500 + 50 895 = 43 500</p> <p>Net = 1 500 000 – 50 895 = 1 449 105</p>	<p>----- 30 – 06 -----</p> <p>4312 1 517 550</p> <p> 415 1 500 000</p> <p> 7071 17 550</p> <p>(imputation)</p> <p>----- 25- 07 -----</p> <p>521 1 517 550</p> <p> 4312 1 550 000</p> <p>Réception et encaissement de chèque</p>

Sujet 6 / effets de commerce

Vous êtes comptable « MALI TOUR » vous avez en portefeuille au 12-03-N les effets de commerce suivants :

- **LC 01** 250 000 F, sur KARIM, échéance 30-04-N
- **LC 02** 3 000 000 F sur MARINA, échéance 31-05-N
- **LC 03** 1 500 000 F sur YOUMA, échéance 31-03-N

28-03-N : présentation de la LC 03 à l'encaissement

31-03-N : avis de crédit 002 : commission 5 500 F TAF comprise, relative) la remise du 28-03-N

02-04-N : endossement au nom de KONZO de la LC 01

06-04-N : remise de la LC 02 à l'escompte

08-04-N : réception de l'avis de crédit 004 : escompte 12%, commission 2% et 5 000F TAF 17% relative à la remise du 06-04-N

30-04-N : KARIM reçoit un Avis de débit de domiciliation échue LC n°01

31-05-N : votre client MARINA règle la LC 02 (avis de débit de domiciliation échue)

Consigne :

Enregistre ces opérations au journal de « MALI TOUR ».

Solution

<p>----- 28-03 -----</p> <p>512 1 500 000</p> <p> 412 1 500 000</p> <p>Svt LC 03 remise à l'encaissement</p>	<p>----- 06-04 -----</p> <p>415 3 000 000</p> <p> 412 3 000 000</p> <p>LC n°02 négociée</p>
<p>----- 31-03 -----</p> <p>521 1 494 500</p> <p>6312 5 500</p> <p> 512 1 500 000</p> <p>Svt avis de crédit d'encaissement</p>	<p>----- 08-04 -----</p> <p>521 2 865 450</p> <p>675 134 550</p> <p> 565 3 000 000</p> <p>Avis de crédit d'escompte</p> <p>E = 3000000*12*55/36000 = 55 000</p> <p>Com = 3000000*2/100 = 60 000</p> <p>Agio = 115 000</p> <p>Net = 3 000 000 – 134 550 = 2 865 450</p>
<p>----- 02-04 -----</p> <p>401 250 000</p> <p> 412 250 000</p> <p>LC 01 endossée</p>	<p>----- 30-04 -----</p> <p>Néant / LC 01 est endossée depuis</p>
	<p>----- 31-05 -----</p> <p>565 3 000 000</p> <p> 415 3 000 000</p> <p>(bonne fin d'escompte)</p>

Sujet 7 / effets de commerce

Le 21-01-N, l'entité « KANTE» envoie à DIALLO facture 12 : marchandise 5 000 000F remise 10% TVA 18%, emballage consignés 310 000F avance payée 3 120 000F.

Le 31-01-N DIALLO règle 1 000 000F par chèque bancaire

Le 12-02-N : DIALLO accepte pour le règlement du reste de la créance trois lettres de change de même valeur nominale ;

- LC 01 ; échéance fin février
- LC 02 ; échéance fin mars
- LC 03 : échéance fin avril.

Le 28-02-N : la LC 01 a été réglée en espèce

Le 01-03-N : KANTE remet à l'escompte la LC 03 à la BIM

Le 06-03 : KANTE reçoit l'avis de crédit concernant la remise du 01-03 : escompte 12% commission 3 000F TAF 17%

Le 29-03 ; KANTE remet la LC 02 à l'encaissement à la BDM

Le 01-04-N : KANTE reçoit un avis de crédit relatif à l'opération du 29-03 : commission 2 000F, TAF 17%.

30-04-N : la LC 03 est revenu impayé frais d'impayé TTC 17 950F

Consigne :

Passer toutes les écritures nécessaires chez KANTE

Sujet 8 / effets de commerce

Enregistrez chez SOW

01-01 : SOW tire la LC n°21 sur CAMARA : montant 300 000F, échéance : 05-03

02-01 : SOW accepte la LC n°83 tiré par KEITA : montant 500 000F au 31-01

03-01 : SOW souscrit le BO n°01 au profit de MAMBI : montant 200 000F au 25-01

04-01 : CISSE tire sur SOW la LC n°84 ; montant 250 000F au 25-02

05-01 : LY souscrit le BO n°02 au profit de SOW : montant 350 000 F au 28-02

06-01 : SOW endosse la LC n°21 au profit de son fournisseur SY : 500 000 F

07-01 : TOURE endosse la LC n°105 au profit de son fournisseur SOW

12-01 : SOW tire la LC n°25 sur MALLE : montant 750 000F, échéance : 15-03

15-01 : SOW tire la LC n°32 sur BINTOU : montant 630 000F, échéance : 15-04

23-01 : SOW négocie LC n°32 à la BNDA aux conditions suivantes : escompte 15 000F frais 5 000F et TAF 17%.

25-01 : SOW paie en espèce le BO n°01 de MAMBI

27-01 : SOW reçoit de la BNDA un Avis de Crédit relatif à l'opération du 23-01.

31-01 : SOW reçoit de la BOA un Avis de Débit de domiciliation échue / LC n°83.

25-02 : SOW reçoit de la BDM un Avis de Débit de domiciliation échue / LC n°84.

28-02 : LY paie en espèce le BO n°02 chez lui-même

05-03 : CAMARA reçoit de la BIM un Avis de Débit de domiciliation échue / LC n°21.

15-03 : SOW remet à l'encaissement à la BDM la LC n°25 ;

15-04 : BINTOU reçoit l'Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°32

Solution / Sujet 8 / effets de commerce

Enregistrez chez SOW

----- 01 -01 ----- 412 300 000 411 300 000 (Svt LC 21 tiré)	----- 16-01 ----- 415 630 000 412 630 000 (LC 32 négociée)
----- 02 – 01 ----- 401 500 000 402 500 000 (Svt LC 83 acceptée)	----- 25 -01 ----- 402 E à P 350 000 571 Caisse 350 000 (Svt paiement de BO)
----- 03 – 01 ----- 401 200 000 402 200 000 (Svt BO 01 souscrit)	----- 27 -01 ----- 521 606 600 675 23 400 565 630 000
----- 04 – 01 ----- 401 250 000 402 250 000 (Svt LC 84 acceptée)	----- 31 -01 ----- 402 E à P 500 000 521 Banque 500 000 (avis de débit de domiciliation échue)
----- 05 -01 ----- 412 350 000 411 350 000 (Svt BO 02 reçu)	----- 25 -02 ----- 402 E à P 250 000 521 Banque 250 000 (avis de débit de domiciliation échue)
----- 06 – 01 ----- 401 300 000 412 300 000 (Svt LC 21 endossée)	-----28-02 ----- 402 E à P 350 000 571 Caisse 350 000 Encaissement de BO
----- 07 -01 ----- 412 500 000 411 500 000 (Svt LC 105 reçue de l'endossement)	----- 05 -03 ----- Néant
----- 12 -01 ----- 412 750 000 411 750 000 (Svt LC 25 tirée)	----- 15 – 03 ----- 512 750 000 412 750 000 (remise à l'encaissement)
----- 15 -01 ----- 412 630 000 411 630 000 (Svt LC 32 tirée)	----- 15 – 04 ----- 565 630 000 415 630 000 (bonne fin d'escompte)

Sujet 9 / effets de commerce / Enregistrez chez BALLO

01-01 : Facture n°05 de **BALLO** envoyée à **DIALLO** : marchandise (... ? ...) remise 5% et 2% ; frais de transport récupéré 9 940 F ; TVA 18% net à payer = 7 700 000F.

03-01 : Facture n°16 à **BALLO** envoyée par **SOW** : marchandise (... ? ...) remise 10% frais de transport forfaitaire 100 000 F ; TVA 18%, avance payée 1 366 000 F, net à payer = 3 000 000F.

05-01 : **BALLO** reçoit de **DIALLO** un chèque / BDM de 2 300 000F relatif à la facture n°05 du 01-01.

07-01 : **BALLO** signe à l'ordre de **SOW** un chèque / BNDA de 1 200 000F relatif à la facture n°16.

10-01 : Pour mobiliser le solde de sa créance relative à la facture n°05, **BALLO** tire la lettre de change LC n°12 montant (?) échéance le 28-02.

11-01 : Pour mobiliser le solde de sa créance relative à la facture n°16, **SOW** tire la lettre de change LC n°21 que **BALLO** accepte, montant (?) échéance le 15-02.

28-02 : **BALLO** remet à l'encaissement à la BDM la LC n°12 ;

01-03 : **BALLO** reçoit l'Avis de crédit relatif à la LC n°12 : frais 5% et TAF 17%.

15-03 : **BALLO** reçoit l'Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°21.

Solution / Sujet 9 / effets de commerce

<i>Etablissement BALLO</i>		<i>Société SOW</i>	
<i>Fact 05 Date : 01-01-N</i>		<i>Date : 03-01-N</i>	
<i>DOIT : DIALLO</i>		<i>DOIT : BALLO</i>	
Marchandises	7 000 000	Marchandises	4 000 000
Remise 5%		Remise 10%	
Net commercial	6 650 000	Net commercial	3 600 000
Remise 2%		Transport	100 000
Net commercial	6 517 000	Montant HT	3 700 000
TVA 18%	1 173 060	TVA 18%	666 000
Montant TTC	7 690 060	Montant TTC	4 366 000
Frais de transp	9 940	Avance	1 366 000
Net à payer	7 700 000		3 000 000

Enregistrez chez BALLO

----- 01 - 01 ----- 411 7 700 000 701 6 517 000 7071 9 940 443 1 173 060 (Svt Facture 05)	----- 03-01 ----- 601 3 700 000 445 666 000 401 3 000 000 4091 1 366 000 (LC Fact 16)
----- 05 -01 ----- 521 Banque 2 300 000 411 client 2 300 000	----- 07 -01 ----- 401 fournisseur 1 200 000 521 Banque 1 200 000
----- 10-01 ----- 412 5 400 000 411 5 400 000	----- 11-01 ----- 401 1 800 000 402 1 800 000
----- 28-02 ----- 512 5 400 000 412 5 400 000	----- 01-03 ----- 521 5 084 100 6312 315 900 512 5 400 000
----- 15-03 ----- 402 1 800 000 521 1 800 000	

Sujet 10 / effets de commerce

Enregistrez chez CISSE et chez COULOU

07-03 : CISSE reçoit de **COULOU** la Facture n°10 : marchandise ? Remise 5% escompte 2%, TVA 18%, règlement 259 148F par chèque et 400 000 F à crédit.

08-03 : Pour mobiliser sa créance, COULOU tire la LC n°78 au 15 avril.

15-04 : COULOU remet à l'encaissement à la BOA la LC n°78.

18-04 : Réception de l'avis de crédit relatif à l'opération du 15-04 : frais 5% et 5 000 F TAF 17%.

Solution 10

<i>COULOU</i>	
<i>Fact 10 Date : 07-03-N</i>	
<i>DOIT : CISSE</i>	
Marchandises	600 000
Remise 5%	30 000
Net commercial	570 000
Escompte 2%	11 400
Net financier	558 600
TVA 18%	100 548
Net à payer	659 148

Enregistre

Chez le fournisseur COULOU	Chez le client CISSE
----- 07 - 03 -----	----- 07-03 -----
521 259 148	601 570 000
411 400 000	445 100 548
673 11 400	401 400 000
701 570 000	521 259 148
443 100 548	773 11 400
(Svt Facture 10)	(Svt Facture 10)
412 400 000	401 400 000
411 400 000	402 400
LC 78 tirée	LC 78 acceptée
-----15-04-----	----- 15 -04 -----
512 400 000	Néant
412 400 000	
LC remise à l'encaissement	
----- 18-04 -----	----- 18 -04 -----
521 370 750	402 400 000
6312 29 250	521 400 000
512 400 000	Avis de débit de domiciliation échue
Avis de crédit d'encaissement	

Bordereau d'encaissement

Nominal	400 000
Frais 5%	20 000
Frais	5 000
TAF 17%*25 000	4 250
Net	370 750

Sujet 11 / effets de commerce

Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

01-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°11 : marchandise ? escompte 1%, frais de transport récupéré 32 720 F TVA 18%, règlement en espèce de 200 000F et le reste 60% à crédit.

10-03 : Pour mobiliser le solde de sa créance, **TRAORE** tire la traite LC n°75 acceptée par **DIARRA**, montant : (?), échéance le 30 mars.

30-03 : TRAORE remet à l'encaissement à la BMS la LC n°75 ;

01-04 : TRAORE reçoit l'Avis de crédit d'encaissement relatif à la LC n°75 : commission 8% et frais 6 000F et TAF 17%, net porté au crédit (?).

Solution 10 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

TRAORE	
<i>Fact 11 Date : 01-03-N</i>	
DOIT : DIARRA	
Marchandises	400 000
Escompte 1%	4 000
Net financier	396 000
TVA 18%	71 280
Frais de transport	32 720
Net à payer	500 000

40% x NàP = 200 000 → NàP = 500 000

Enregistre

Chez le fournisseur TRAORE	Chez le client DIARRA
----- 01 - 03 ----- 571 200 000 411 300 000 673 4 000 701 400 000 443 71 280 7071 32 720 (Svt Facture 11)	----- 01-03 ----- 601 400 000 445 71 280 6015 32 720 401 300 000 571 200 000 773 4 000 (Svt Facture 11)
412 300 000 411 300 000 LC 75 tirée	401 300 000 402 300 000 LC 75 acceptée
-----30-03- ----- 512 300 000 412 300 000 LC remise à l'encaissement	----- 30 -03 ----- Néant
----- 01-04 ----- 521 264 900 6312 35 100 512 300 000 Avis de crédit d'encaissement	----- 01 -04 ----- 402 300 000 521 300 000 Avis de débit de domiciliation échue

Bordereau d'encaissement

Nominal	300 000
Frais 8%	24 000
Frais	6 000
TAF 17%*30 000	5 100
Net	264 900

Sujet 12 / effets de commerce

Enregistrez chez TRAORE

01-03 : TRAORE tire la LC n°03 de montant 500 000F échéance le 31 mars

03-03 : TRAORE reçoit l’Avis de Domiciliation échue relatif à la LC n°25 arrivée à l’échéance : montant 300 000F

10-03 : TRAORE souscrit le BO n°75, montant 125 000F, échéance 15 avril ;

15-03 : TRAORE reçoit le BO n°90 de 600 000F échéance le 20 avril

17-03 : TRAORE accepte la LC n°91 de 400 000F échéance le 25 avril

18-03 : TRAORE endosse la LC n°23 de 700 000F au profit de son fournisseur

Solution 11 : Enregistrez chez TRAORE

Chez TRAORE	
----- 01-03 ----- 412 500 000 411 500 000 (Svt LC 03 tirée)	----- 15 -03 ----- 412 400 000 411 400 000 BO 90 reçu
----- 03-03 ----- 402 300 000 521 300 000 Avis de débit de domiciliation échue	----- 17 -03 ----- 401 400 000 402 400 000 LC 91 acceptée
-----10-03- ----- 401 125 000 402 125 000 BO 75 souscrit	----- 18 -03 ----- 401 700 000 412 700 000 Endosse LC 23

F.-) Enregistrez chez KANTE et chez SOW

Soit V la valeur nominale :

Net = V – Commission TTC → Commission TTC = Commission x 1,17

282 450 = V – V x 0,05 x 1,17 → V = 300 000 soit le net à payer de la facture

Facture n°05 :

Montant TTC = 300 000 + 269 940 = 569 940

Montant HT = 569 940 / 1,18 = 483 000

Net commercial = 483 000 – 18 000 = 465 000

Marchandise = 465 000 / (1 – 0,07) = 500 000

Sujet 13 / effets de commerce

Enregistrez chez KANTE et chez SOW

01-02 : Facture n°05 de KANTE envoyée à **SOW** : marchandise (?) remise 7% ; frais de transport forfait 18 000 F ; TVA 18% avance payée 269 940 F ;

10-05 : Pour mobiliser sa créance, KANTE tire la lettre de change LC n°17 montant (?) échéance le 30 juin.

29-06 : KANTE remet à l’encaissement à la BDM la LC n°17 ;

01-07 : KANTE reçoit l’Avis de crédit d’encaissement relatif à la LC n°17 : commission 5% et TAF 17%, net porté au crédit 282 450 F.

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**
Sujet 14 / effets de commerce / Enregistrez chez CISSE et chez COULOU

05-02 : CISSE reçoit de COULOU la Facture n°10 : marchandise (?) remise 5% et 2%, TVA 18%.

07-02 : Pour mobiliser sa créance, COULOU tire la LC n°74, de montant 1 098 580 F, échéance le 28 mars.

10-02 : COULOU négocie la LC n°74 à la BOA aux conditions suivantes : escompte 20 000 F commission 5 000F et TAF 17%.

12-02 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 10-02.

28-03 : La BOA envoie à CISSE, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°74 négociée.

Solution sujet 14 : Escompte effet de commerce

Exercice 1 : Enregistrez chez CISSE et chez COULOU

<i>COULOU</i>	
<i>Fact 10 Date : 05-02-N</i>	
<i>DOIT : CISSE</i>	
Marchandises	10 000 000
Remise 5%	500 000
Remise 2%	190 000
Net commercial	9 310 000
TVA 18%	167 580
Net à payer	1 098 580

Enregistre

Chez le fournisseur COULOU	Chez le client CISSE
----- 05 - 03 ----- 411 1 098 580 701 9 310 000 443 167 580 (Svt Facture 10)	----- 05-03 ----- 601 9 310 000 445 167 580 401 1 098 580 (Svt Facture 10)
----- 07-02 ----- 412 1 098 580 411 1 098 580 LC 74 tirée	----- 07 - 0 2 ----- 401 1 098 580 402 1 098 580 LC 74 acceptée
-----10-02- ----- 415 EENE 1 098 580 412 1 068 580 LC négociée	----- 10 -02 ----- Néant
----- 12-02 ----- 521 370 750 675 EE 29 250 565 ECO 1 098 580 Avis de crédit d'escompte	Néant
----- 28-03 ----- 565 ECO 1 098 580 415 EENE 1 098 580 (bonne fin d'escompte)	----- 28-03 ----- 402 1 098 580 521 1 098 580 Avis de débit de domiciliation échue

Bordereau d'escompte

Nominal	1 098 580
Agio (E + Com)	25 000
TAF 17%*25 000	4 250
Net	1 069 330

Sujet 15 / effets de commerce

Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

01-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°11 : marchandise (?) frais de transport récupéré 46 000 FTVA 18%. ;

10-03 : Pour mobiliser le solde de sa créance, TRAORE tire la traite LC n°75 acceptée par **DIARRA**, montant ?, échéance le 29 avril.

12-03 : TRAORE négocie la LC n°75 à la BNDA aux conditions suivantes : escompte 9% et 10 288 F et TAF 17%.

15-03 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 12-03 : net 1 196 750 F

29-04 : La BNDA envoie à **DIARRA**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°75 négociée.

Solution : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

TRAORE		0,98596
<i>Fact 11 Date : 01-03-N</i>		<i>Soit V la valeur nominale</i>
DOIT : DIARRA		<i>Nombre de jours = (12 mars au 29 avril) = 48 jours</i>
Marchandises	1 000 000	<i>Escompte = $V \cdot 9 \cdot 48 / 36\,000 = 0,012 V$ 14 712</i>
TVA 18%	180 000	<i>Commission = 10 288</i>
Frais de transport	46 000	<i>Agio = 0,012 V + 10 288</i>
Net à payer	1 226 000	<i>Agio TTC = $agio \cdot 1,17 = 0,01404 V + 12\,036,96$</i>
		<i>Net = V - agio TTC →</i>
		<i>1 196 750 = V - 0,01404V - 12 036,96</i>
		<i>→ V = 1 226 000</i>

Enregistre

Chez le fournisseur TRAORE	Chez le client DIARRA
----- 01 - 03 ----- 411 1 226 000 701 1 000 000 7071 46 000 443 180 000 (Svt Facture 11)	----- 01-03 ----- 601 1 000 000 6015 46 000 445 180 000 401 1 226 000 (Svt Facture 11)
----- 10-03 ----- 412 1 226 000 411 1 226 000 LC 75 tirée	----- 10 -0 3 ----- 401 1 226 000 402 1 226 000 LC 75 acceptée
-----12-03- ----- 415 EENE 1 226 000 412 1 226 000 LC négociée	----- 12 -03 ----- Néant
----- 15-03 ----- 521 1 196 750 675 EE 29 250 565 ECO 1 226 000 Avis de crédit d'escompte	Néant
----- 29-04 ----- 565 ECO 1 226 000 415 EENE 1 226 000 (bonne fin d'escompte)	----- 29-04 ----- 402 1 226 000 521 1 226 000 Avis de débit de domiciliation échue

Bordereau d'escompte

Nominal	1 226 000		
Agio (E + Com)	25 000		
TAF 17%*25 000	4 250	Net	1 196 750

Sujet 16 / effets de commerce

Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

15-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°12 : marchandise (?), remise 10% , frais de transport forfaitaire 20 000 F TVA 18%.

17-03 : Pour mobiliser sa créance, **TRAORE** tire la traite LC n°81 acceptée par **DIARRA**, montant (?), échéance le 17 mai.

18-03 : TRAORE négocie la LC n°81 à la **BNDA** aux conditions suivantes : escompte 7,2% et 5 796 F et TAF 17%.

20-03 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 12-03 : net 749 450 F

17-05 : La **BNDA** envoie à **DIARRA**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°81 négociée.

Solution / Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

TRAORE		0,98596
<i>Fact 12 Date : 01-03-N</i>		<i>Soit V la valeur nominale</i>
DOIT : DIARRA		<i>Nombre de jours = (18 mars au 17 mai) = 60 jours</i>
Marchandises	700 000	<i>Escompte = $V * 7,2 * 60 / 36 000 = 0,012 V$ 14 712</i>
Remise 10%	70 000	<i>Commission = 5 796</i>
Net commercial	630 000	<i>Agio = $0,012 V + 5 796$</i>
Frais de transport	20 000	<i>Agio TTC = $agio * 1,17 = 0,01404 V + 6 781,32$</i>
TVA 18%	117 000	<i>Net = $V - agio TTC \rightarrow$</i>
Net à payer	767 000	<i>$749 450 = V - 0,01404V - 6 781,32$</i>
		<i>$\rightarrow V = 767 000$</i>

Enregistre

Chez le fournisseur TRAORE		Chez le client DIARRA	
----- 01 - 03 -----		----- 01-03 -----	
411	767 000	601	630 000
701	630 000	6015	20 000
7071	20 000	445	117 000
443	117 000	401	767 000
Svt Facture 12)		(Svt Facture 12)	

Sujet 17 / effets de commerce

Enregistrez chez SOUNT et chez LY

01-04 : SOUNT négocie la LC n°29 au 20 juin de VN aux conditions suivantes : escompte 9%, endos 3% et commission fixe 5 800 F et TAF 17%.

05-04 : Réception de l’Avis de crédit relatif à l’opération du 12-03 : net 690 750 F

30-06 : La BNDI envoie à DIARRA, l’Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°29 négociée.

Solution : Enregistrez chez SOUNT et chez LY

Enregistre

Chez le fournisseur SOUNT		Chez le client LY	
415	720 000	Néant	
	412 720 000		
521	690 750	Néant	
675	29 250		
	565 720 000		
565	720 000	402	720 000
	415 720 000		521 720 000
(bonne fin)		Avis de débit dom échue	
Soit V la valeur nominale			
Décompte de jours (01 avril au 20 juin) = 80 jours			
Escompte = $V \cdot 9 \cdot 80 / 36\,000 = 0,02 V$ Endos = $V \cdot 3 \cdot 80 / 36\,000 = 0,006666V$			
Agio = $0,02 V + 0,0066666V + 5\,800 \rightarrow$ Agio TTC = $0,0312V + 6786$			
Net = $V - \text{Agio TTC} \rightarrow 690\,750 = V - 0,0312V - 6786 \rightarrow V = 720\,000$			

Sujet 18 / effets de commerce / Effets impayés

Enregistrez chez CISSE et chez COULOU

05-02 : CISSE reçoit de COULOU la Facture n°10 : marchandise (?) remise 5% escompte 2%, TVA 18%.

06-02 : CISSE paie en espèce la somme de 99 290 FCFA à COULOU

07-02 : Pour mobiliser le solde de sa créance, COULOU tire la LC n°74, de montant 450 000F au 27 mars.

10-02 : COULOU négocie la LC n°74 à la BOA aux conditions suivantes : escompte 6% et 6 625 F et TAF 17%.

12-02 : Réception de l’Avis de crédit relatif à l’opération du 10-02.

28-03 : La BOA envoie à COULOU, l’Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°74 négociée revenu impayé avec nominal + frais 12 000 F et TAF 17%

15-04 : CISSE signe un chèque bancaire à l’ordre de COULOU pour le paiement de la LC et frais.

Solution sujet 18 : Effets impayés

Exercice 1 : Enregistrez chez CISSE et chez COULOU

<i>COULOU</i>	
<i>Fact 10 Date : 05-02-N</i>	
<i>DOIT : CISSE</i>	
Marchandises	500 000
Remise 5%	25 000
Net commercial	475 000
Escompte 2%	9 500
Net financier	465 500
TVA 18%	83 790
Net à payer	549 290

Enregistre

Chez le fournisseur COULOU	Chez le client CISSE
----- 05 - 03 -----	----- 05-03 -----
411 549 290	601 475 000
673 9 500	445 83 790
701 475 000	401 549 290
443 83 790	773 9 500
-----06-03 -----	----- 06-03 -----
571 99 290	401 99 260
411 99 290	571 99 260
----- 07-02 -----	----- 07 - 0 2 -----
412 450 000	401 450 000
411 450 000	402 450 000
-----10-02- -----	----- 10 -02 -----
415 EENE 450 000	Néant
412 450 000	
LC négociée	
----- 12-02 -----	Néant
521 438 300	
675 EE 11 700	
565 ECO 450 000	
Avis de crédit d'escompte	
----- 28-03 -----	----- 28-03 -----
565 ECO 450 000	Néant
6312 14 040	
521 Banque 464 040	
(Avis de débit impayé)	
----- 28 -03 -----	----- 28 -03 -----
4132 464 040	402 450 000
415 450 000	6312 14 040
7071 14 040	401 464 040
Imputation	(constatation)
----- 15 - 04 -----	----- 15 - 04 -----
521 464 040	401 464 040
4132 464 040	521 464 040

E = 450 000 x 6 x 45 / 36 000 = 3 375
Agio TTC = 11 700

Agio = 3 375 + 6 625 = 10 000
Net = 450 000 - 11 700 = 438 300

Sujet 19 / effets de commerce / Effets impayés

Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

01-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°11 : marchandise 640 000F, escompte 1%, frais de transport récupéré 52 352 F TVA 18%, règlement en espèce de 200 000F et le reste à crédit.

10-03 : Pour mobiliser le solde de sa créance, **TRAORE** tire la traite LC n°75 acceptée par **DIARRA**, montant : (?), échéance le 30 mars.

30-03 : TRAORE remet à l'encaissement à la BMS la LC n°75 ;

01-04 : La BMS envoie à **COULOU**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°75 revenu impayé avec frais 15 000 F et TAF 17%.

10-04 : DIARRA signe un chèque bancaire à l'ordre de TRAORE pour le paiement de la LC et frais.

Exercice 2 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

10-04 : DIARRA signe un chèque bancaire à l'ordre de TRAORE pour le paiement de la LC et frais.

TRAORE	
<i>Fact 11 Date : 01-03-N</i>	
DOIT : DIARRA	
Marchandises	640 000
Escompte 1%	6 400
Net financier	633 600
TVA 18%	144 048
Frais de transport	52 352
Net à payer	830 000

Enregistre

Chez le fournisseur TRAORE	Chez le client DIARRA
----- 01 - 03 ----- 411 830 000 673 6 400 701 640 000 7071 52 352 443 144 048 (Svt Facture 11)	----- 01-03 ----- 601 640 000 6015 52 352 445 144 048 401 830 000 773 6 400 (Svt Facture 11)
----- 10-03 ----- 412 830 000 411 830 000 LC 75 tirée	----- 10 -0 3 ----- 401 830 000 402 830 000 LC 75 acceptée
-----30-03- ----- 512 830 000 412 830 000 LC remise à l'encaissement	----- 30 -03 ----- Néant
----- 01-04 ----- 6312 17 550 565 ECO 17 550 Avis de Débit impayé	Néant
----- 01-04 ----- 4132 847 550 512 830 000 7071 17 550 (imputation)	----- 01-04 ----- 402 830 000 6312 17 550 401 847 550 Constatation
----- 10 - 04 ----- 521 847 550 4132 847 550	-----10-04 ----- 401 847 550 521 847 550

Sujet 20 / effets de commerce / Effets impayés

Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

15-03 : TRAORE adresse à DIARRA la Facture n°12 : marchandise 700 000F, remise 10% , frais de transport forfaitaire 20 000 F TVA 18% = 117 000F.

17-03 : Pour mobiliser sa créance, TRAORE tire la traite LC n°81 acceptée par DIARRA, montant (?), échéance le 17 mai.

18-03 : TRAORE négocie la LC n°81 à la BNDA aux conditions suivantes : escompte 9% et 9 000 F et TAF 17%.

20-03 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 12-03 ;

17-05 : La BNDA envoie à TRAORE, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°81 revenu impayé avec frais 20 000 F et TAF 17%.

22-05 : DIARRA signe un chèque bancaire à l'ordre de TRAORE pour le paiement de la LC et frais.

Solution : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

Enregistre

Chez le fournisseur TRAORE	Chez le client DIARRA
----- 05 - 03 ----- 411 767 000 701 630 000 7071 20 000 443 117 000	----- 05-03 ----- 601 650 000 445 117 000 401 767 000
----- 17-03 ----- 412 767 000 411 767 000	----- 17 -0 3 ----- 401 450 000 402 450 000
-----18-02- ----- 415 EENE 767 000 412 767 000 LC négociée	----- 18 -03 ----- Néant
----- 20-03 ----- 521 675 EE 565 ECO 767 000 Avis de crédit d'escompte	Néant
----- 17-05 ----- 565 ECO 767 000 6312 23 400 521 Banque 790 400 (Avis de débit impayé)	----- 17-05 ----- Néant
----- 17 -05 ----- 4132 790 400 415 790 400 7071 14 040 Imputation	----- 17 -05 ----- 402 767 000 6312 23 400 401 790 400 Constatation
----- 22 - 05 ----- 521 790 400 4132 790 400	----- 22 - 05 ----- 401 790 400 521 790 400

Sujet 21 / effets de commerce

Enregistrez les opérations suivantes chez BEMBUS :

05-01-2020 : COULOU reçoit le BO n°05, souscrit par BEMBUS : montant 200 000F échéance le 31 -01-2020.

06-01-2020 : TANG reçoit un Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°91 de 500 000F remise à l'escompte par BEMBUS il y a 40 jours.

07-01-2020 : SOUNT reçoit un Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°85 de 600 000F remise à l'encaissement par BEMBUS (commission 20 000F dont TAF).

08-01-2020 : BEMBUS négocie à la BDM la LC N°27 de montant (?) échéance le 14 mars 2020 aux conditions suivantes : escompte 9% commission 0,5% et 4 520 F TAF 17%.

09-01-2020 : BEMBUS reçoit l'Avis de crédit relatif à la LC n°27 : net porté au crédit de votre compte 696 600F.

10-01-2020 : KONATE endosse la LC n°18 de 500 000F au profit de BEMBUS.

11-01-2020 : CAMARA paie en espèce chez lui le BO de BEMBUS : 150 000F

12-01-2020 : BEMBUS paie en espèce chez lui le BO souscrit par KAT : 240 000F

13-01-2020 : TOURE encaisse par chèque le BO de 300 000F chez BEMBUS.

14-01-2020 : CISSE remet à l'encaissement à la BIM la LC n°92 de 700 000F sur BEMBUS.

15-01-2020 : ALAMA négocie la LC n°93 de 800 000F sur BEMBUS à la BOA.

16-01-2020 : BEMBUS reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°77 de 350 000F (effet négocié par le bénéficiaire MAIGA il y a 45 jours).

17-01-2020 : BEMBUS tire la LC n°78 de 425 000F sur FOF échéance le 29 février 2020.

18-01-2020 : BEMBUS pour régler sa dette fournisseur de 1 425 000F :

- Endosse la LC n°78
- Reliquat par chèque bancaire.

19-01-2020 : BEMBUS pour régler sa dette fournisseur de 12 600 000F :

- Souscrit le BO n°07 au 10-03-2020
- Accepte la LC n°28 au 31-03-2020.

La valeur nominale du BO est la moitié de celle de la LC.

Sujet 22 / effets de commerce

Vous êtes agent comptable dans la société « SEWA » une grande entreprise de la place spécialisée dans l’achat et la vente des fournitures scolaires. Au cours du mois de mars 2019 les documents suivants doivent être comptabilisés :

SEWA Doit : HAMA Fact n°87/D du 10 mars		BEMBUS Doit : SEWA Fact n°54/F du 12 mars		SEWA Doit : DIALLO Fact n°88/D du 15 mars	
March	March	Marchandises
Remise 10%	Remise 5%	TVA 18%	324 000
Remise 20%				
NC de vente	NC de vent	Net à payer
Transport	50 200	Transport	20 500		
NC de fac	NC de F		
TVA 18%	TVA 18%		
Net à payer	Net à payer		

Renseignements complémentaires :

16 mars : une lettre de change Tn°248 de 6 252 820F au 29 juin a été tirée sur HAMA en règlement de la totalité de la facture n°87/D.

Le 18 mars : le montant à payer de la Facture n°54/F a été réglé de la façon suivante par :

- Un virement postal de 464 940 F
- Un paiement en espèce de 400 000F

Le 31 mars : La traite Tn°248 est négociée aux conditions suivantes : escompte 12%, commission 3 510 F dont TAF = 510 F.

Le 02 avril 2019 : le bénéficiaire de la traite Tn°248 reçoit l’Avis de Crédit d’escompte de la Banque.

Le 04 juillet SEWA tire sur DIALLO la LC n°44 dont le montant est égal au net à payer de la facture n°88/D.

Consigne :

- 1.-) Présente les factures (à reprendre sur la feuille du Devoir)
- 2.-) Passe au journal toutes les écritures chez SEWA y compris les factures.

Sujet 23 / effets de commerce

Vous êtes comptable stagiaire dans une entreprise de la place DAMOU, votre chef vous demande d'enregistrer les opérations suivantes au journal :

01-02 : DAMOU :

- Envoie la Facture n°0027 à FARIFONI : marchandises : 7 316 000 F dont TVA 18%.
- Reçoit la facture n°209 de COULOU : marchandise 800 000F et TVA 18%.

03-02 : FARIFONI accepte la LC n°02, au 31 mars, pour règlement de la Facture n°0027.

07-02 : COULOU tire la LC n°102, sur DAMOU, au 28 février pour règlement de la facture n°209, échéance le 28 février.

28-02 : DAMOU reçoit un AVIS DE DEBIT de domiciliation échue de la BDM relatif à la LC n°102 arrivée à l'échéance.

31-03 : DAMOU remet à l'encaissement à la BIM-SA la LC n°02.

02-04 : DAMOU reçoit l'AVIS DE CREDIT de la BIM-SA relatif à l'opération du 31 mars : commission 21 060 F dont TAF = 3 240F.

05-04 : DAMOU négocie la LC T105 de 720 000F à échéance le 04 juin aux conditions suivantes : escompte 9%, commission 12 000F TAF 17%.

07-04 : Réception de l'Avis de Crédit relatif à l'opération du 05 avril.

10-04 : DAMOU remet à l'encaissement la LC T104 de 500 000F arrivée à l'échéance ce jour. La LC T104 a été tirée sur SEWA.

07-04 : Réception de l'Avis de Débit impayé de la LC T104 : frais impayé 8 190 F dont TAF 17%.

15-04 : Le tiré de la LC T104 (SEWA) signe un chèque à l'ordre de DAMOU pour paiement de la totalité du montant dû. Ledit chèque est encaissé le même jour.

05-06 : Réception de l'Avis de Débit impayé de la LC T105 négociée : nominal majoré de frais impayé 17 550F dont TAF 17%.

14-06 : Le tiré de la LC T105 signe un chèque à l'ordre de DAMOU pour paiement de la totalité du montant dû. Ledit chèque est encaissé le même jour.

Barème : journal 8 points Bordereaux : 2 points.

Sujet 24 / effets de commerce

Enregistrez les opérations suivantes chez BEMBUS :

05-01-2019 : COULOU reçoit le BO n°05, souscrit par BEMBUS : montant 200 000F échéance le 31 -01-2019.

06-01-2019 : TANG reçoit un Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°91 de 500 000F remise à l'escompte par BEMBUS il y a 40 jours.

07-01-2019 : SOUNT reçoit un Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°85 de 600 000F remise à l'encaissement par BEMBUS (commission 20 000F dont TAF).

07-01-2019 : BEMBUS négocie à la BDM la LC N°27 de montant (?) échéance le 14 mars 2019 aux conditions suivantes : escompte 9% commission 0,5% et 4 520 F TAF 17%.

09-01-2019 : BEMBUS reçoit l'Avis de crédit relatif à la LC n°27 : net porté au crédit de votre compte 696 600F.

10-01-2019 : KONATE endosse la LC n°18 de 500 000F au profit de BEMBUS.

11-01-2019 : CAMARA paie en espèce chez lui le BO de BEMBUS : 150 000F

12-01-2019 : BEMBUS paie en espèce chez lui le BO souscrit par KAT : 240 000F

13-01-2016 : TOURE encaisse par chèque le BO de 300 000F chez BEMBUS.

14-01-2019 : CISSE remet à l'encaissement à la BIM la LC n°92 de 700 000F sur BEMBUS.

15-01-2019 : ALAMA négocie la LC n°93 de 800 000F sur BEMBUS à la BOA.

16-01-2019 : BEMBUS reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°77 de 350 000F (effet négocié par le bénéficiaire MAIGA il y a 45 jours).

17-01-2019 : BEMBUS tire la LC n°78 de 425 000F sur FOF échéance le 29 février 2019.

18-01-2019 : BEMBUS pour régler sa dette fournisseur de 1 425 000F :

- Endosse la LC n°78
- Reliquat par chèque bancaire.

19-01-2016 : BEMBUS pour régler sa dette fournisseur de 12 600 000F :

- Souscrit le BO n°07 au 10-03-2019
- Accepte la LC n°27 au 31-03-2019.

La valeur nominale du BO est la moitié de celle de la LC.

Sujet d'examen 25 : Effets de commerce

Vous êtes comptable stagiaire dans une entreprise de la place **KABAKO**, votre chef vous demande d'enregistrer les opérations suivantes au journal :

01-02 : BOUBA achète des marchandises à **KABAKO** : 4 800 000F, frais de transport 50 000F TVA 20% avance payée 2 820 000F.

02-02 : BOUBA accepte la LC n°02 au 31 mai, pour règlement de la facture.

01-03 : KABAKO négocie la LC n°02 à la BDM.SA.

04-03 : KABAKO reçoit l'AVIS DE CREDIT de la BDM.SA : escompte 12%, commission 20 000HT, TAF 17%.

15-03 : KABAKO reçoit l'AVIS DE DEBIT impayé de la LC n°21 de 500 000F négocié il y a 60 jours : nominal 500 000 et frais impayé 14 040F dont TAF 17%.

17-03 : KABAKO reçoit l'AVIS DE DEBIT de domiciliation échue, de la BOA, relatif de la LC n°101 de 900 000F arrivé à l'échéance.

18-03 : KABAKO reçoit un chèque du tiré de la LC n°21 pour paiement de la somme due.

22-05 : Facture n°0026 de KABAKO envoyée à TOURE marchandise ?, remise 15%, TVA 20% = 1 275 000F.

25-05 : KABAKO tire la LC n°25 au 31 juillet que TOURE accepte pour règlement de la facture n°0026.

01-06 : KABAKO reçoit l'AVIS DE DEBIT impayé de la LC n°02 négocié le 01^{er} mars : nominal et frais impayé 21 060 F dont TAF 17%.

15-06 : KABAKO reçoit un chèque du tiré de la LC n°02 pour paiement de la somme due.

28-07 : KABAKO remet à l'encaissement à la BDM.SA la LC n°25

02-08 : La BDM SA envoie un Avis de Débit impayé à **KABAKO** : frais impayé 29 250F dont TAF 4 250F.

Sujet d'examen 26 : Effets de commerce

Vous êtes comptable stagiaire de l'entreprise **CAMARA**. Votre chef vous charge d'enregistrer au journal de l'entreprise :

01-06 : **Facture n°05** envoyé à **TOURE** libellée comme suit : marchandise 12 600 000F remise 15% frais accessoire d'achat 20 000F, TVA 18% avance payée à déduire 2 630 000F.

15-06 : Pour mobiliser sa créance l'entreprise tire trois traites :

- **LC n°T01** au 30 juin : montant 30% de la somme due ;
- **LC n°T02** au 15 juillet : montant 50% de la somme due.
- **LC n°T03** au 31 juillet : montant 20% de la somme due.

20-06 : l'entreprise a besoin de liquidité s'adresse à la **BDM-SA** pour négocier la **LC n°T03**.

21-06 : L'entreprise endosse la **LC n°90** de 500 000F au profit de **KANTE**

25-06 : L'entreprise reçoit de la **BDM-SA** l'Avis de Crédit relatif à l'opération du **20-06** : escompte 9% commission 15 000F TAF 17%.

30-06 : L'entreprise remet à l'encaissement la **LC n°T01** à la **BDM-SA**.

01-07 : L'entreprise reçoit de la **BDM-SA** l'Avis de Crédit relatif à l'opération du **30-06** : commission 24 570 F dont TAF 17%.

03-07 : l'entreprise endosse la **LC n°T02** au profit de **MAIGA**.

31-07 : **TOURE** reçoit l'Avis de Débit, de domiciliation échue, relatif à la **LC n°T03** arrivé à l'échéance.

Sujet d'examen 27 : Effets de commerce

Vous êtes comptable stagiaire dans une entreprise de la place DAMOU, votre chef vous demande d'enregistrer les opérations suivantes au journal :

01-02 : DAMOU envoie la Facture n°0027 à FARIFONI : marchandises ? TVA 18% = 1 116 000F

02-02 : DAMOU reçoit la facture n°209 de COULOU : marchandise ? TVA 18% = 144 000F.

03-02 : DAMOU tire la LC n°02, au 31 mars, que FARIFONI accepte pour règlement de la Facture n°0027.

07-02 : DAMOU accepte la LC n°102 au 28 février tirée par COULOU pour règlement de la facture n°209, échéance le 28 février ;

28-02 : DAMOU reçoit un AVIS DE DEBIT de domiciliation échue de la BDM relatif à la LC n°102 arrivée à l'échéance.

31-03 : DAMOU remet à l'encaissement à la BIM-SA la LC n°02 ;

02-04 : DAMOU reçoit l'AVIS DE CREDIT de la BIM-SA relatif à l'opération du 31 mars : commission 21 060 F dont TAF = 3 240F.

05-04 : DAMOU négocie la LC T105 de 720 000F à échéance le 04 juin aux conditions suivantes : escompte 9%, commission 12 000F TAF 17%.

07-04 : Réception de l'Avis de Crédit relatif à l'opération du 05 avril.

10-04 : DAMOU remet à l'encaissement la LC T104 de 500 000F arrivée à l'échéance ce jour. La LC T104 a été tirée sur SEWA.

07-04 : Réception de l'Avis de Débit impayé de la LC T104 : frais impayé 8 190 F dont TAF 17%.

15-04 : Le tiré de la LC T104 (SEWA) signe un chèque à l'ordre de DAMOU pour paiement de la totalité du montant dû. Ledit chèque est encaissé le même jour.

05-06 : Réception de l'Avis de Débit impayé de la LC T105 négociée : nominal majoré de frais impayé 17 550F dont TAF 17%.

14-06 : Le tiré de la LC T105 signe un chèque à l'ordre de DAMOU pour paiement de la totalité du montant dû. Ledit chèque est encaissé le même jour.

La lettre de change ou la traite

Contrôle le/...../.....	Echéance/...../.....	B P F	Montant
Contre cette lettre de change, veuillez payez				
A l'ordre de :			
La somme indiquée ci-dessus				
(valeur en				
Acceptation	----- Tiré -----	Signature du tireur		TIMBRE FISCAL
Aval			
N°	-----Domiciliation-----			

Le Billet à ordre BO

Contrôle le/...../.....	Echéance/...../.....	B P F	Montant
Contre le présent BILLET à ORDRE, nous paierons				
A l'ordre de :			
La somme indiquée ci-dessus				
(valeur en				
POUR AVAL	--- SOUSCRIPTEUR ---	Signature du souscripteur		TIMBRE FISCAL
N° :			
	----- DOMICILIATION -----			

Sujet d'examen 28 : Effets de commerce

Sujet du Grand Devoir du 15-12-2021

Exercice 1 : Enregistrer les opérations chez BEMBUS

07-01 : Facture n°09 à DIARRA reçue de **BEMBUS** : marchandise 2 100 000 F remise 5% et 2% , avance payée 1 407 018 F, TVA 18%.

09-01 : **DIARRA** accepte la **LC n°18** échéant dans 42 jours, de montant égal à la somme due.

15-01 : **BEMBUS** négocie la **LC n°18** à la BIM-SA aux conditions suivantes : escompte 7%, commission 0,4% frais fixe 2 100 F et TAF 17%. L'avis de crédit d'escompte est reçu le même jour.

04-05 : **BEMBUS** reçoit un Avis de débit impayé relatif à la **LC n°18** de montant 929 250 F nominal augmenté de frais impayé.

Exercice 2 : Enregistrer les opérations chez MAIGA

05-02 : Facture n°05 de **TOURE** adressée à **MAIGA** : marchandise 4 500 000 F remise 10% et 5%, avance payée 940 050 F, TVA 18%.

10-02 : **MAIGA** accepte la **LC n°07** échéant dans 45 jours, de montant égal à la somme due.

25-03 : **TOURE** remet à l'encaissement la **LC n°07** à la Banque

27-03 : **TOURE** reçoit un Avis de Débit impayé de la **LC n°07** : frais impayé 20 000 F HT, TAF 17%.

Problème : Enregistrer les opérations chez TOURE

05-02 : Facture n°05 de **TOURE** adressée à **MAIGA** : marchandise 6 000 000 F remise 10% TVA 18%.

08-02 : **MAIGA** signe un chèque de montant 1 872 000 F en vue de régler une partie de sa dette.

10-02 : **MAIGA** accepte la **LC n°07** échéant dans 80 jours, de montant égal à la somme due.

15-02 : **TOURE** négocie la **LC n°07** à la BNDA aux conditions suivantes : escompte 9%, commission 0,2% frais fixe 6 625 F et TAF 17%. L'avis de crédit d'escompte est reçu le même jour.

04-05 : **MAIGA** reçoit un Avis de débit de domiciliation échue relatif à la **LC n°07**.

05-05 : **TOURE** envoie la facture 07 à **SOW** : marchandise 480 000F remise 10%, TVA 18%.

Paiement en espèce de 209 760 F et le solde au moyen du Billet à Ordre BO n°01 au 30 juin.

07-05 : **LY** reçoit de **TOURE** la facture 09 : marchandise 1 000 000 F remise 5% escompte de règlement 2%, TVA 18%, paiement de 398 580F par chèque bancaire et le solde au moyen de la lettre de change **LC n°T18** de montant ... ?... au 28 juin.

10-05 : **TOURE**, pour régler sa dette fournisseur **MAIGA** de 1 300 000 F :

- Endosse la **LC n°T18** au profit de son fournisseur
- Virement bancaire en faveur de son fournisseur pour solde de tout compte.

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé *** BEMBUS MALI
 28-06 : LY, reçoit un Avis de débit de domiciliation échue de la LC n°T18

30-06 : SOW paie en espèce le BO n°01 arrivé à l'échéance.

Corrigé du Grand devoir

Exercice 1 : Enregistrer les opérations chez BEMBUS 5 points

Factures 1 point

Agio : 1 point

Journal : 6 * 0,5 point

Enregistrement comptable				Calculs justificatifs	
		-----07-01 -----			
411		Client	900 000		Facture n°09
4191		Avance	1 407 018		Marchandise 2 100 000
	701	Vente		1 955 100	Remise 5%
	443	TVA facturée		351 918	NC1
		Svt facture 09			Remise 2%
					NC2 1 955 100
					TVA 18% 351 918
					Avance payée 1 407 018
412			900 000		Net à payer 900 000
	411	Svt LC 18 tirée		900 000	Calcul de l'agio
					N = 42 - 6 = 36 jours
415			900 000		Esc = 900000*7*36/36000 = 6 300
	412	Svt LC 18 négociée		900 000	Comm = 900 000*0.4% = 3 600
					Com fixe = 2 100
					Agio = 12 000
521			885 960		Agio TTC = 14 040
675			14 040		Net = 900 000 - 14 040 = 885 960
	565	Svt Avis de crédit		900 000	
565			900 000		
631			29 250		
	521	Svt Avis de débit impayé		929 250	
4132			929 250		
	415			900 000	
	7078			29 250	
		(imputation)			

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé *** BEMBUS MALI
Exercice 2 : Enregistrer les opérations chez MAIGA 5 points

Facture 1 point

Journal : 4 * 1 point

Enregistrement comptable					Calculs justificatifs	
601		-----05-02 -----	3 847 500		Facture n°05	
445		Achat			Marchandise	4 500 000
		TVA	992 550		Remise 10%	
	401	Fournisseur		3 600 000	NC1	
	4091	Avance		940 050	Remise 5%	
		Svt facture 05			NC2	3 847 500
		----- 10-02 -----			TVA 18%	992 550
401			3 600 000		Avance payée	940 050
	402			3 600 000	Net à payer	3 600 000
		Svt LC 07 acceptée				
		-----25-03 -----				
		Néant				
		-----27-03 -----				
402			3 600 000			
631			23 400			
	401			3 623 400		
		(constatation de l'impayé)				

Problème : Enregistrer les opérations chez TOURE 10 points

3 factures : 0,5*3 = 1,5 points agio 0,5 point journal : 16 * 0,50 = 8 pts

Enregistrement comptable					Calculs justificatifs	
411		-----05-02 -----	6 372 000		Facture n°05	
	701	Client			Marchandise	6 000 000
	443	Vente		5 400 000	Remise 10%	
		TVA facturée		972 000	NC	5 400 000
		Svt facture 05			TVA 18%	972 000
		----- 08-02 -----			Net à payer	6 372 000
521			1 872 000			
	411	(chèque)		1 872 000	Calcul de l'agio	
		----- 10-02 -----			N = 80 - 5 = 75 jours	
412			4 500 000		Esc = 4 500 000*9*75/36000	
	411			4 500 000	Esc = 84 375	
		LC07 tirée			Com = 4 500 000*0.2% = 9 000	
		----- 15 -02 -----			Fixe = 6 625	
415			4 500 000		Agio = 100 000	
	412			4 500 000	Agio TTC = 117 000	
		LC 07 escomptée			Net = 4 383 000	
		----- 15-02 -----				
521			4 383 000			
675			117 000			
	565			4 500 000		
		Svt avis de crédit				
		----- 04 - 05 -----				

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**

565	415	Bonne fin d'escompte	4 500 000	4 500 000	
-----	-----	----------------------	-----------	-----------	--

Enregistrement comptable				Calculs justificatifs	
411	701	-----05-05 ----- Client	509 760		Facture n°07
	443	Vente		432 000	Marchandise 480 000
		TVA facturée		77 760	Remise 10% NC 432 000
		Svt facture 07			TVA 18% 77 760
		----- 05-05 -----			Net à payer 509 760
571	411	(espèce)	209 760	209 760	L'opération du 05-05 peut être enregistrée comme ça
412	411	----- 05-05 ----- BO 01 tiré	300 000	300 000	412 ----- 300 000 571 ----- 209 760
411		----- 07 -05 -----	1 098 580		701 ----- 432 000 443 ----- 77 760
673	701	Facture 09	19 000	950 000	Facture 09
	443	----- 15-02 -----		167 580	Marchandise 1 000 000
521	411	Svt avis de crédit	398 580	398 580	Remise 5% NC 950 000
412	411	----- 04 - 05 ----- Svt LCT18 tirée	700 000	700 000	Escompte 2% 19 000 NF 931 000
401	412	----- 10-05 ----- Svt LC T18 endossée	700 000	700 000	TVA 18% 167 580
401	521	----- 10-05 ----- Svt Virement bancaire	600 000	600 000	Net à payer 1 098 580
571	412	----- 28-06 ----- Néant	300 000	300 000	L'opération du 07-05 peut être enregistrée comme ça
		----- 30-06 ----- Svt BO 01 encaissé			412 ----- 700 000 571 ----- 398 580 673 ----- 19 000
					701 ----- 950 000 443 ----- 167 580

Sujet d'examen 29 : Effets de commerce

CASTORS	Devoir n°01 de Comptabilité-Commerce	26-10-2022
	Durée 1 heure / Corrigé BEMBUS-MALI	

Dossier 01 : Facture 10 points

Etablir les factures puis enregistrer chez SOW :

01-01 : Facture n°04 de SOW: marchandise TTC 826 000 F, remise 10% et 5%, TVA 18%.

02-01 : Facture n°05 à SOW : marchandise HT 900 000, escompte 2%, TVA 18%.

03-01 : Facture n°06 de SOW : marchandise TTC 354 000, escompte 1%, TVA 18%.

04-01 : Facture n°10 à SOW: marchandise HT (... ?...), remise 10%, transport effectué par le fournisseur (forfait) 10% du net commercial TVA 18% = 89 100 F. Règlement dans 20 jours

05-01 : Facture n°11 de SOW : marchandise HT (... ?...), remise 10% et 5%, escompte 2% pour règlement comptant, TVA 18%. Règlement comptant dont 900 000 F par chèque bancaire et 88 722 F en espèce.

Dossier 02 : Effet de commerce 10 points

Enregistrez chez SOW

01-02 : CAMARA tire la LC n°21 sur SOW : montant 300 000F, échéance : 05-03

02-02 : SOW accepte la LC n°25 sur SIDIBE : montant 200 000F, échéance : 10-03

03-02 : KANE souscrit le BO n°10 au profit de SOW : montant 130 000F, échéance : 23-02

05-02 : KEITA accepte la LC n°83 tiré par SOW : montant 500 000F au 31-03

07-02 : SOW souscrit le BO n°12 au profit de MAMBI : montant 200 000F au 20-02

08-02 : SOW endosse la LC n°83 au profit de son fournisseur SY

09-02 : CAMARA endosse la LC n°21 au profit de son fournisseur CISSE

15-02 : DIABY endosse la LC n°91 de 230 000 F au profit de son fournisseur SOW

20-02 : MAMBI encaisse en espèce le BO n°12, arrivé à l'échéance.

23-02 : KANE paie en espèce le BO n°10, arrivé à l'échéance.

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé *** BEMBUS MALI
Corrigé du Dossier n°01

Facture		Enregistrements comptables				
Marchandise HT	700 000	411	701	----- 01 – 01 -----	706230	598500
Remise 10%	70 000					
NC1	630 000			443		
Remise 5%	31 500					
NC2	598 500			Svt Fact 04		
TVA 18%	107 730					
Net à payer	706 230					
Marchandise HT	900 000	601	401	----- 02 – 01 ----	882 000	1 040 760
Escompte 2%	18 000					
Net financier	882 000			445		
TVA 18%	158 760			773		
Net à payer	1 040 760			Svt facture 05		
Marchandise HT	300 000	411	701	---- 03 – 01 ----	350 460	300 000
Escompte 1%	3 000					
Net financier	297 000			673		
TVA 18%	53 460			443		
Net à payer	350 460			Svt facture 06		
Marchandise HT	500 000	601	401	---- 04-01 ---	450 000	584 100
Remise 10%	50 000					
Net commercial	450 000			6015		
Port 10%	45 000			445		
Montant HT	495 000			Svt facture 10		
TVA 18%	89 100					
Net à payer	584 100					
Marchandise HT	1 000 000	521	701	-----05-01-----	900 000	855 000
Remise 10%	100 000					
Net commercial	900 000			571		
Remise 5%	45 000			673		
Net commercial	855 000			443		
Escompte 2%	17 100			Svt facture 11		
Montant HT	837 900					
TVA 18%	150 822					
Net à payer	988 722					

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**
Corrigé du Dossier n°02

401	402	-----01-02----- Svt LC n°21 acceptée par SOW	300 000	300 000
401	402	-----02-02----- Svt LC n°25 acceptée par SOW	200 000	200 000
412	411	-----03-02----- Svt BO n°10 souscrit par KANE	130 000	130 000
412	411	-----05-02----- Svt LC n°83 tirée par SOW	500 000	500 000
401	402	-----07-02----- Svt BO n°12 souscrit par SOW	200 000	200 000
401	412	-----08-02----- Svt LC n°83 endossée par SOW	500 000	500 000
		----- 09 – 02 ----- Néant		
412	411	-----15-02----- Svt LC n°91 endossée, reçu par SOW	230 000	230 000
402	571	-----20-02----- Svt paiement de BO n°12 par SOW	200 000	200 000
571	412	-----23-02----- Svt encaissement de BO n°10 par SOW	130 000	130 000

Sujet d'examen 30 : Effets de commerce

CASTORS	Devoir n°02 de Comptabilité-Commerce	09-11-2022
	Durée 1 heure	BEMBUS

Dossier 01 : Effet de commerce 10 points

Vous êtes stagiaire à la société « CISSE » le jour de votre stage, on vous remet le dossier « effets » de la société :

01-01-N : tiré la **LC 62** de 2 400 000F au 30-11-N sur SAMASSA,

02-01-N : tiré la **LC 63** de 1 000 000F au 20-11-N sur CAMARA,

04-10-N : reçu la **BO 25** de 300 000 F au 20-11-N souscrit par ALBERT

11-10-N : remise à l'escompte de la LC n°62

12-10-N : endossé la **LC 63** au profit de notre fournisseur TOURE,

14-10-N : reçu l'avis de crédit n°3 relatif à la remise de 11-10, Agio 30 000F dont 17%

20-11-N : CAMARA Reçoit de l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°63

22-11-N : ALBERT paie en espèce le **BO 25** arrivé à l'échéance.

30-11-N : SAMASSA reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la **LC n°62**

Consigne :

Enregistre ces opérations dans le journal de la société (CISSE)

Dossier 02 : Effet de commerce 10 points

Vous êtes stagiaire à la société « ALY » le jour de votre stage, on vous remet le dossier « effets » de la société :

10-01 : **ALY** envoie la facture 18 à **BABA** : marchandise (?) remise 5%, frais de transport 10% du montant brut de la marchandise, TVA 18%, **net à payer = 867 300 F.**

11-01 : **ALY** reçoit de **SOW** la facture 19 : marchandise (?) remise 10% et 5%, frais de transport 5% du montant brut de la marchandise, TVA 18%, **net à payer = 533 950 F.**

12-01 : Pour le règlement de la facture 18, **BABA** accepte la **LC n°22** de montant (?) au 31 mars.

15-01 : Pour le règlement de la facture 19, **ALY** souscrit le **BO n°04** de montant (?) au 28 février.

17-01 : **ALY**, négocie à la BMS la **LC n°22**, aux conditions suivantes :

Escompte **17 734 F** commission **7 266 F** et TAF 17%.

18-01 : **ALY**, reçoit l'Avis de crédit relatif à l'opération du 17-01.

28-02 : **SOW** encaisse en espèce le **BO n°04** arrivé à l'échéance.

31-03 : **BABA** reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la **LC n°22.**

Consigne :

Enregistre ces opérations dans le journal de la société (ALY)

CASTORS	Devoir n°02 de Comptabilité-Commerce	09-11-2022
	Corrigé	BEMBUS

Corrigé du Dossier 01 : Effet de commerce 10 points

412	411	-----01-01----- Svt LC 62 tiré	2 400 000	2 400 000
412	411	-----02-01----- Svt LC 63 tiré	1 000 000	1 000 000
412	411	-----04-01----- Svt LC BO 25 reçu	300 000	300 000
415	412	-----11-01----- Svt LC 62 remise à l'escompte	2 400 000	2 400 000
415	412	-----12-01----- Svt LC 63 endossé	1 000 000	1 000 000
521 675	565	-----14-01----- Svt Avis e crédit d'escompte	2 370 00 30 000	2 400 000
		-----20-01----- Néant		
521	412	-----22-01----- Svt Avis crédit d'escompte	300 000	300 000
565	415	-----30-01----- Svt imputation	2 400 000	2 400 000

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**
Corrigé du Dossier 02 : Effet de commerce 10 points

Facture	journal				
Facture 18				-----10-01 -----	
Marchandise x	411				867 300
Remise 5% 0,05 x		701			665 000
Net commercial 0,95 x		7071			70 000
Port = 10% de brut 0,10 x		443			132 300
Montant HT 1,05 x				Svt facture 18	
TVA 18% 0,189 x					
Net à payer 867 000	601			-----11-01 -----	427 500
-----	6015				25 000
1,05 x + 0,189x = 867 300	445				81 450
Brut = 700 000		401		Svt facture 19	533 950
Facture 19					
Marchandise x				----- 12-01 -----	
Remise 10% 0,10x	412				867 300
Remise 5% 0,045x		411			867 300
Net commercial 0,855x				Svt LC22 tirée	
Port = 5% de brut 0,05x					
Montant HT 0,905x	401			-----15-01 -----	533 950
TVA 18% 0,1629x		402			533 950
Net à payer 533 950				Svt BO souscrit	
0,905 x + 0,1629x = 533 950	415			----- 17-01 -----	867 000
Brut = 500 000		412			867 000
				Svt LC22 négociée	
Agio= 17 734 + 7 266 =					
Agio = 25 000	521			----- 17-01 -----	808 050
Agio TTC = 29250	675				29 250
Net = 808 050		565		Svt Avis de crédit	867 300
	402			----28-02---	533 950
		571			533 950
				Svt Paiement BO	
	565			----31-03---	867 300
		415			867 300
				Svt Bonne fin	